MAIRIE
1, rue de la Coudanne
27710 Saint Georges Motel
Tel : 02 37 43 50 98
Fax : 02 37 43 07 63

INFOS SAINT GEORGES MOTEL FEVRIER 2015

NOUVEAU MEDECIN GÉNÉRALISTE

Madame Nathalie VERNEUIL

Ouverture du cabinet médical à compter du 02 février 2015

Sur la commune de **MARCILLY SUR EURE**, au **22 bis, route d'Ezy**

Téléphone au n°**: 02 37 48 22 34**

Le 8 FÉVRIER 2015 à 15H30

ATELIER MUSICAL

Salle des Associations au stade

La Compagnie ROCK'n CONTE présente Le Petit Poucet

Entrée: 5€ / Gratuit pour un adulte accompagnant

« CRÊPES PARTIE »

C'est la chandeleur et les crêpières tourneront à plein régime

Renseignements : **www.ateliermusicalsgm.com/0671043561.**

ELECTIONS CANTONALES

22 et 29 mars 2015 de 8h00 à 18h00.

Les élections cantonales auront lieu

Bureau de vote Salle du Stade – Route d'Abondant.

PRE-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

Les parents désirant inscrire leurs enfants pour la **rentrée de septembre 2015**, sont priés de se présenter en mairie, dès à présent. Sont concernés les futurs élèves de petite section (nés en 2012), mais aussi les futurs élèves de moyenne section au CM2, non scolarisés à ce jour à Saint Georges Motel. **Les bulletins d'inscription seront remis qu'à partir du mois d'avril**.

RECENSEMENT MILITAIRE

Recensement obligatoire à 16 ans

Le recensement militaire est une démarche civique obligatoire. Dès votre 16ème anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants (mais pas avant la date anniversaire), tous les français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile munis du livret de famille, de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de la 2ème nationalité. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc….). Il est primordial de conserver précieusement cette attestation.

LOCATION DE BARNUM

La Mairie propose la location d'un barnum de 40m² (8x5) aux habitants de la Commune de Saint Georges Motel.
Location: 150 € pour le week-end, assortie d'une caution de 500 €.
Le montage et le démontage du chapiteau seront assurés par nos Agents Techniques.
Nous vous invitons à prendre contact avec la mairie pour les modalités de réservation.

VIVRE AVEC NOS AMIS LES ANIMAUX

Par respect pour les habitants de la commune et les employés communaux, nous rappelons à certains propriétaires de chiens que les espaces verts communaux ne sont pas des lieux d'aisance.

Pour le confort de nos promenades et pour la sécurité de chacun, nous vous remercions de bien vouloir tenir votre animal en laisse.

Nous remercions tous ceux qui respectent cette règle du bien vivre ensemble.

COLLECTE DES ORDURES MENAGÈRES

A PARTIR DU 1ER AVRIL 2015

Les ordures ménagères en sacs ou en bacs non règlementaires
(poubelles rondes avec des poignées ou bacs qui ne s'accrochent pas au camion).
NE SERONT PLUS COLLECTÉES

www.saint.georges.motel@wanadoo.fr

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.